

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 21 juillet 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la direction territoriale de Franche-Comté

NOR : JUSF2521515A

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Franche-Comté,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Franche-Comté ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2024 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Franche Comté.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Franche-Comté les personnes suivantes :

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires :
 - Monsieur Guillaume Legay
 - Madame Sandrine Vittori
 - Madame Sophie Fleuriot
 - Madame Audrey Javeley

- Suppléants :
 - Madame Sylvie Lienard
 - Madame Géraldine Verdy
 - Monsieur Cédric Soltani
 - Madame Sonia Juillerat

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaire :
 - Madame Samia Sid
 - Madame Soraya Sid

- Suppléant :
 - Monsieur Célestin Areui

Article 2

L'arrêté du 25 novembre 2024 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 21 juillet 2025

**Le directeur Territorial
de la protection judiciaire de la jeunesse
de Franche-Comté**

Frédéric Parra

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "F. Parra", is written over the typed name "Frédéric Parra". The signature is fluid and cursive, with the initials "F." and "P." being the most prominent.